

COMMUNE DE PENESTIN

Département du Morbihan



PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
Atlas A3



Échelle : 1/5000ème

PLU arrêté le 24 mars 2025.

Vu pour être arrêté à la délibération du 24 mars 2025.

le Maire,

Zonage du PLU

- ▨ 1AUa : zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat à court ou moyen terme
- ▨ 1AUB : zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles avec l'habitat à court ou moyen terme
- ▨ Uaa : secteur correspondant à l'habitat relativement dense et aux activités compatibles avec l'habitat du bourg
- ▨ Uab : secteur correspondant à l'habitat relativement dense et aux activités compatibles avec l'habitat
- ▨ Uac : secteur correspondant à l'habitat relativement dense et aux activités compatibles avec l'habitat
- ▨ Uba : secteur correspondant à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat à vocation mixte
- ▨ Ubb : secteur correspondant à l'habitat et aux activités ompatibles avec l'habitat
- ▨ Ubl : secteur correspondant aux équipements collectifs, sportifs et de loisirs
- ▨ Uc : secteur déjà urbanisé
- ▨ Uia : secteur correspondant à la zone d'activités économiques à vocation principale d'artisanat et de services
- ▨ Uib : secteur correspondant au site économique accueillant des activités commerciales
- ▨ Uic : secteur correspondant à un ancien site d'activité commerciale
- ▨ ULa : secteur correspondant aux campings et villages vacances
- ▨ ULd : secteur correspondant au camping et caravanage sur parcelle individuelle, inconstructible
- ▨ Un : zone correspondante à des noyaux bâtis dispersés
- ▨ Upa : secteur correspondant à de l'activité portuaire
- ▨ Upb : secteur correspondant à de l'activité portuaire et stockage existants
- ▨ Aa : secteur correspondant aux activités agricoles ou extractives
- ▨ Ac : secteur correspondant au domaine terrestre de la commune affectées exclusivement aux activités conchylicoles
- ▨ Ac1 : secteur correspondant au domaine terrestre de la commune affectées exclusivement aux activités conchylicoles de Loscolo
- ▨ Ao : secteur correspondant au domaine public maritime ou fluvial affectées aux activités aquacoles
- ▨ Na : secteur correspondant à la protection stricte des sites, des milieux naturels et des paysages
- ▨ Nds : secteur correspondant à l'espace naturel terrestre au titre de loi littoral
- ▨ Ndsm : secteur correspondant à l'espace naturel marin au titre de loi littoral
- ▨ Nj : secteur destiné à accueillir un espace de jardins partagés
- ▨ NLa : secteur correspondant aux activités légères de loisirs et sportives
- ▨ NLb : secteur correspondant aux terrains aménagés pour le camping et le caravanage
- ▨ NLc : secteur correspondant aux centres de vacances
- ▨ NLe : secteur correspondant aux aires organisées de camping-cars
- ▨ NLgv : secteur correspond à une aire d'accueil pour les gens du voyage

- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programation (OAP)
- Servitude de périmètre de projet pour 5 ans
- Périmètre de centralité commerciale
- Périmètre d'implantation commerciale périphérique
- Linéaire commercial
- Marge de recul des routes départementales
- Cheminement doux à préserver
- Cheminement doux à créer
- Limite des espaces proches du rivage
- Coupure d'urbanisation

Éléments naturels à protéger, mettre en valeur ou requalifier

- Arbre classé (EBC)
- Zone de source
- ⋯ Haie à préserver
- Cours deau
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Boisement à préserver
- Zone humide à préserver

Éléments bâtis à protéger, mettre en valeur ou requalifier

- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination
- Périmètre de préservation du patrimoine bâti
- ★ Croix et calvaire
- ★ Four
- ★ Lavoir et puits
- Site archéologique

Risques

Zones concernées par le risque de submersion marine

- Submersion marine aléa +60 cm

Zones concernées par le risque de recul du trait de côte

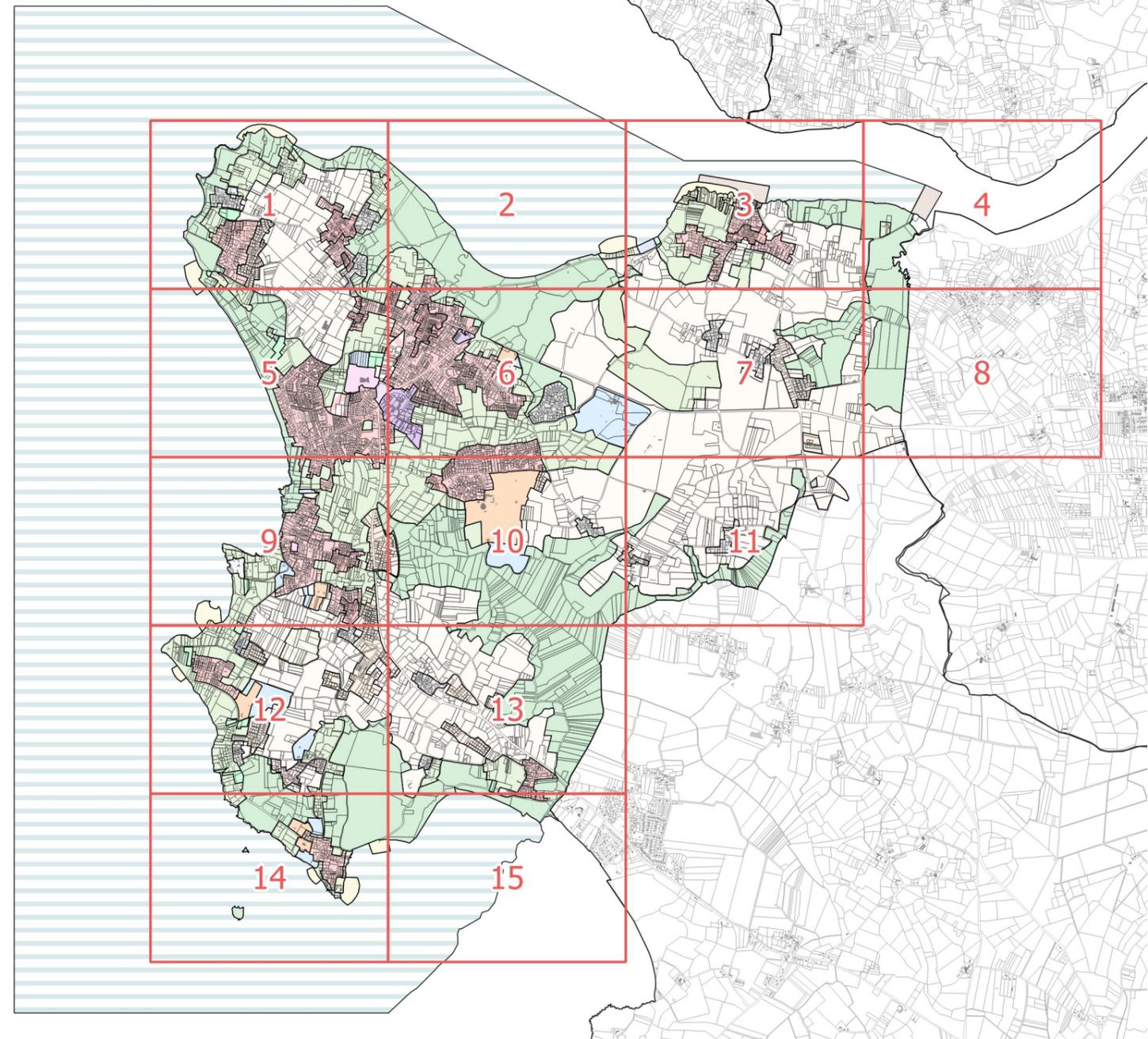
- Risque de recul du trait de côte à horizon 2050
- Risque de recul du trait de côte à horizon 2100

Zones concernées par des mesure de prévention contre les inondations

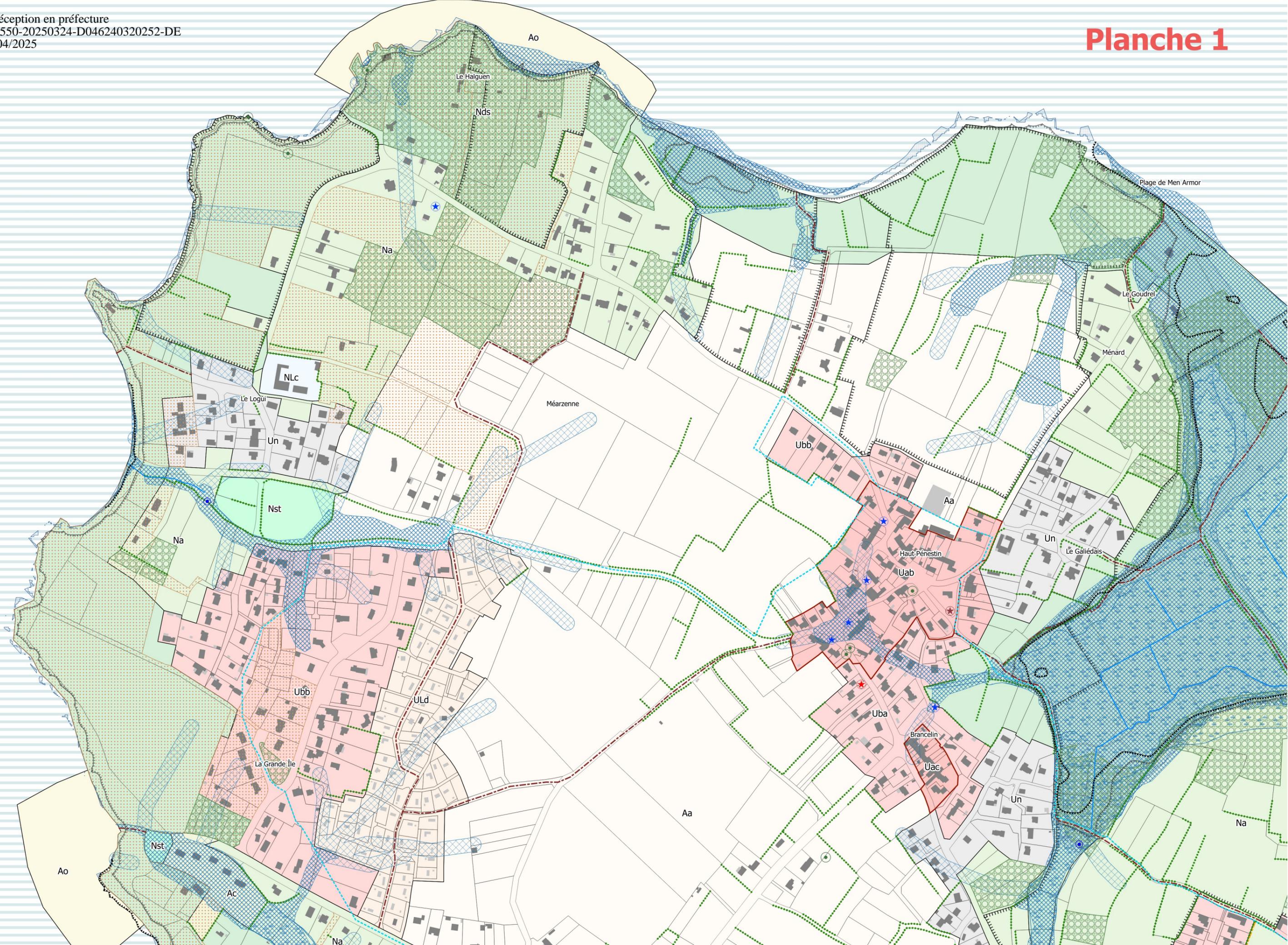
- Chemin de pluie
- Espace de fonctionnement des cours d'eau

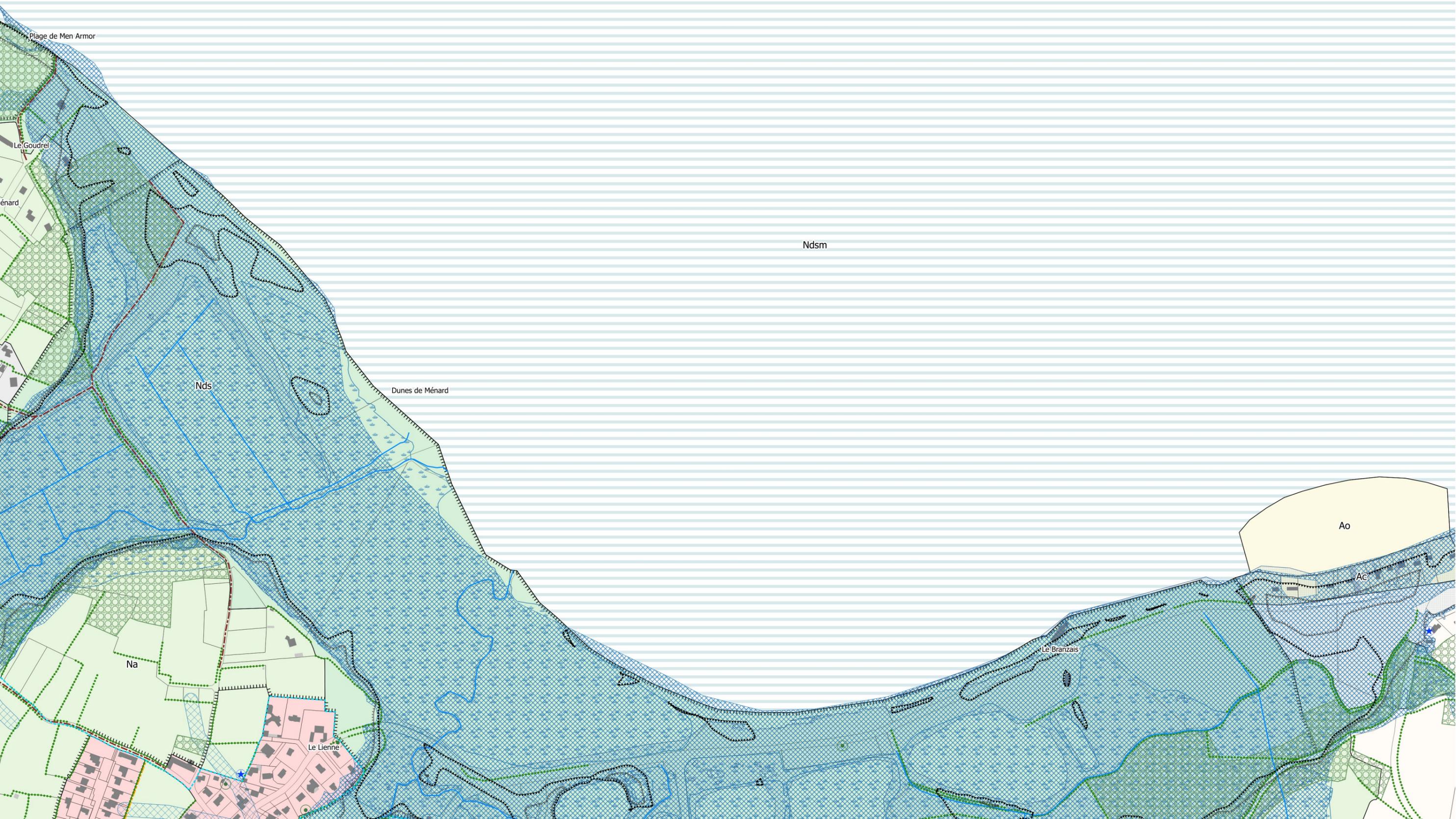
Zones concernées par le risque d'affaissement

- Risque d'affaissement

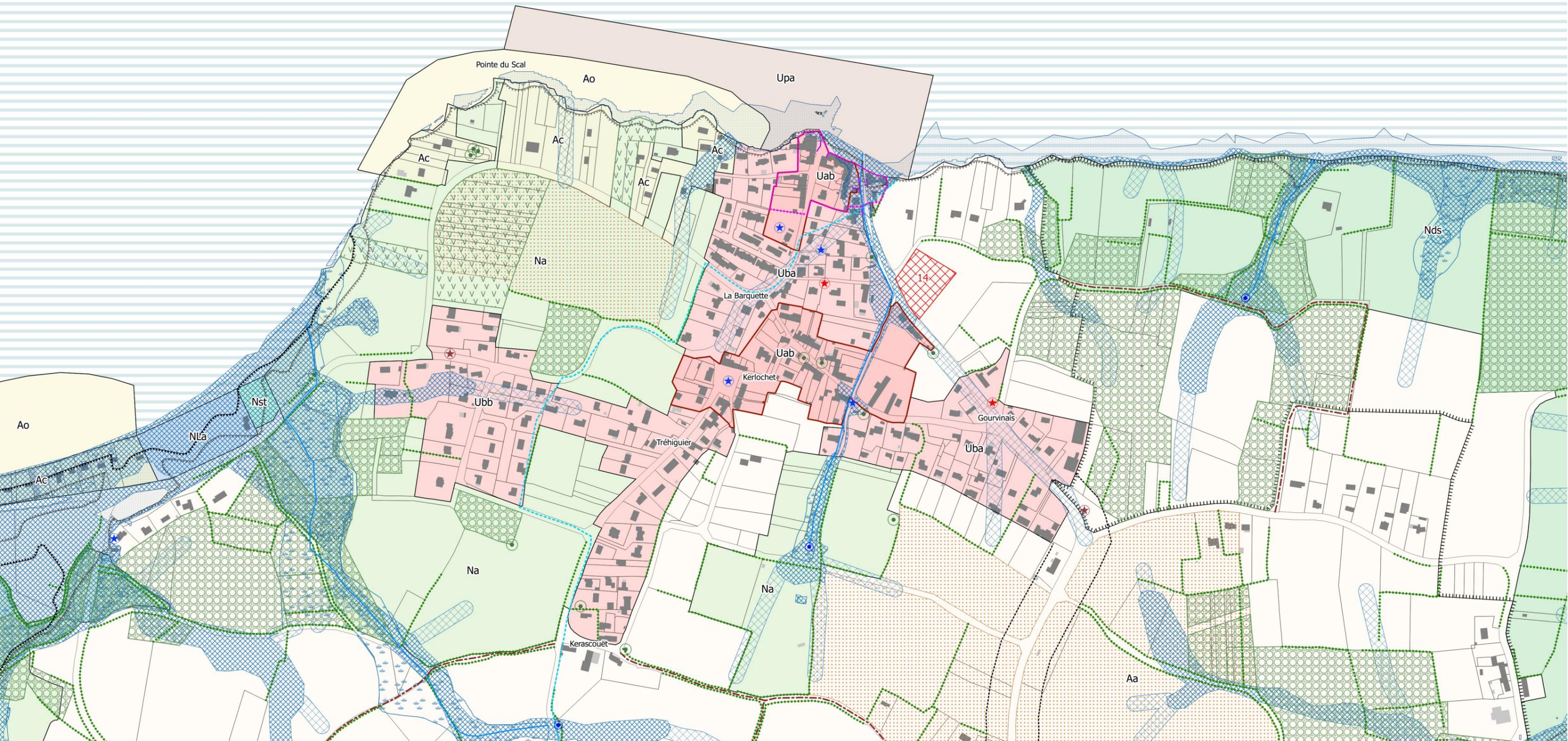


N°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
04	Aménagement de carrefour	Commune	1176
06	Aménagement d'un espace public urbain	Commune	453
09	Aménagement de carrefour	Commune	557
10	Aménagement de carrefour	Commune	2078
05	Aménagement de carrefour	Commune	2078
07	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement	Commune	3186
02	Extension du cimetière	Commune	1696
08	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement	Commune	4412
11	Aménagement d'un espace public urbain	Commune	92
12	Aménagement de carrefour	Commune	1749
13	Aménagement de carrefour	Commune	202
15	Aménagement d'un passage à faune aquatique sur la D34	Commune	3469
01	Création de voirie	Commune	963





La Vilaine



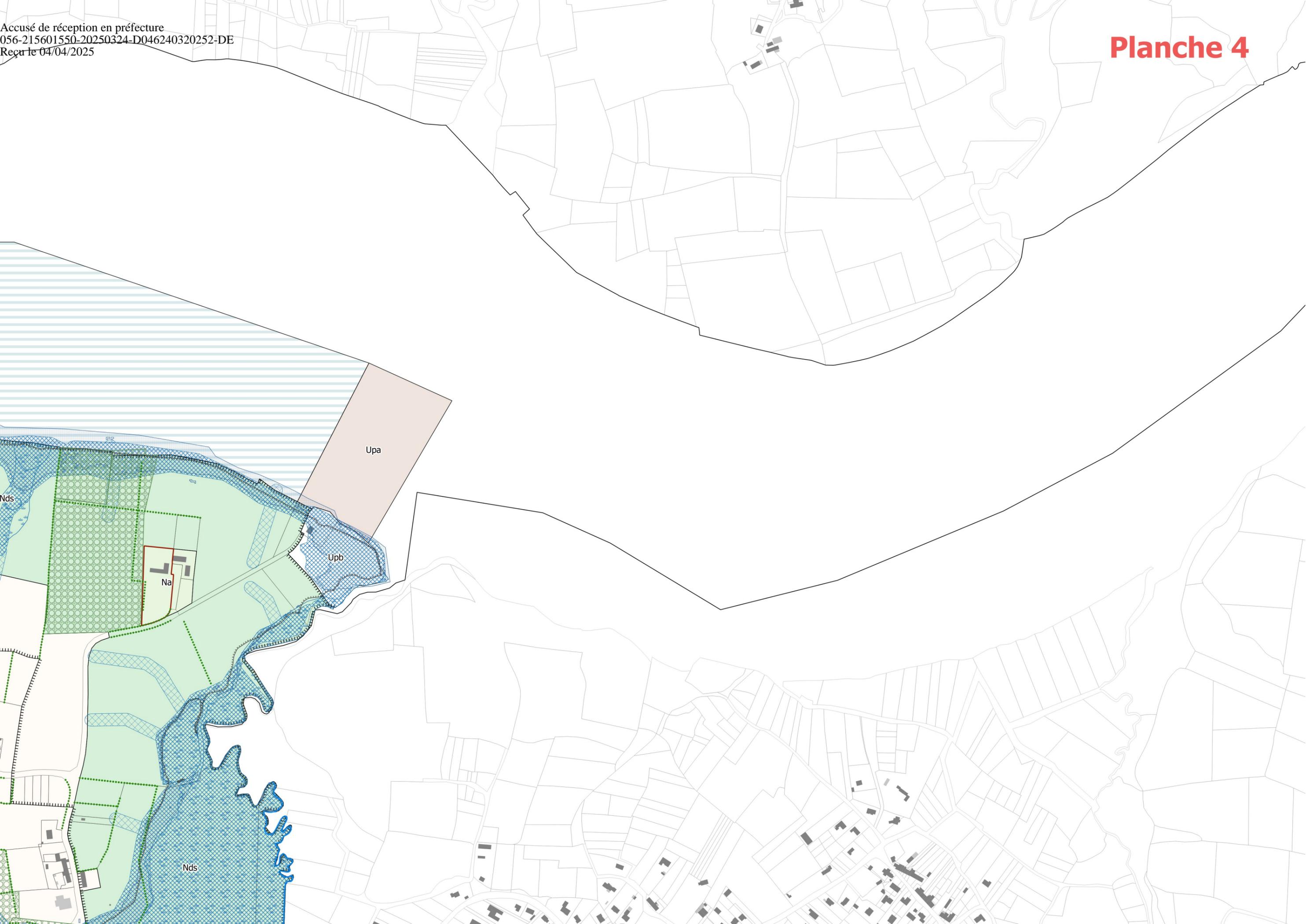
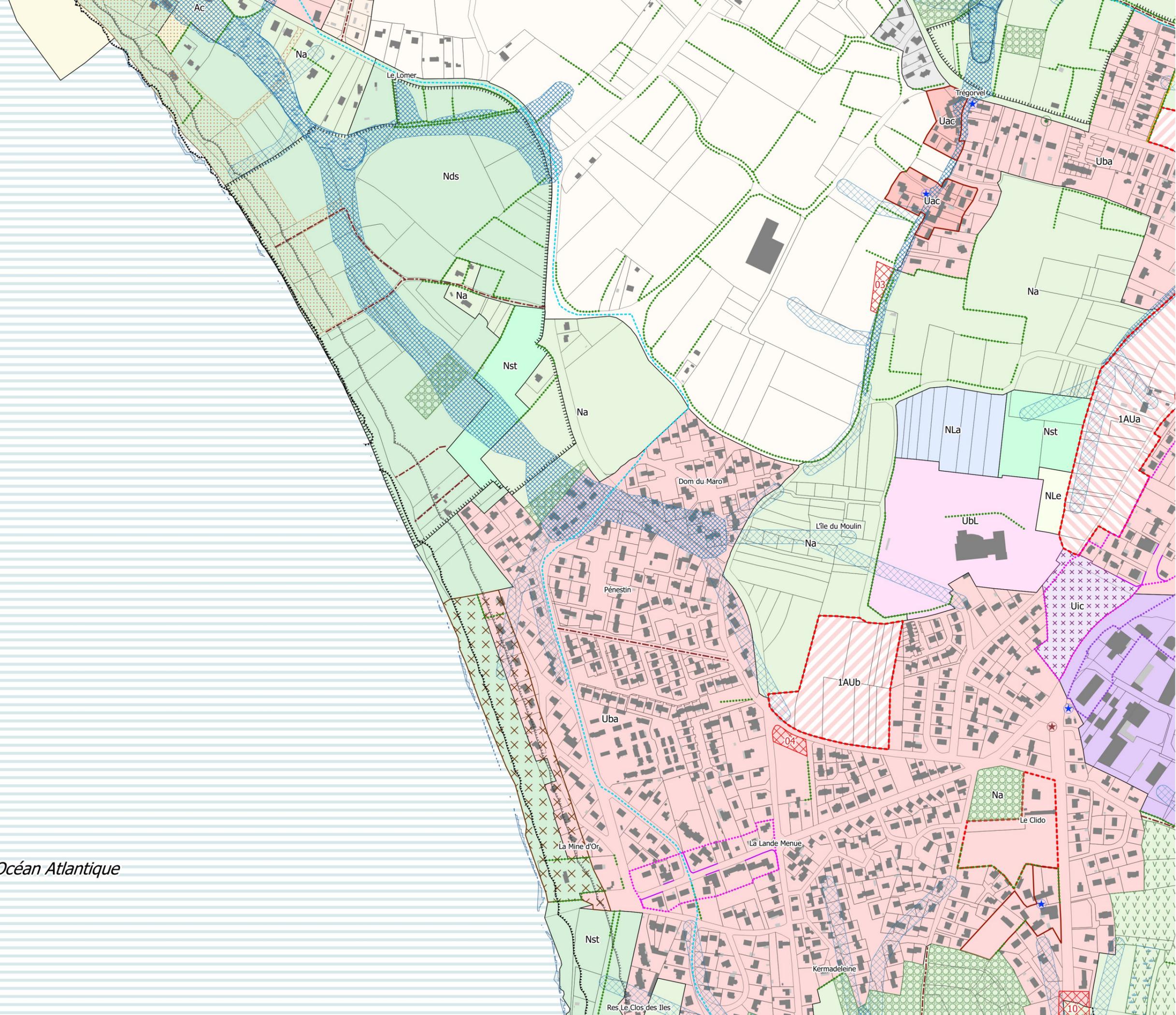
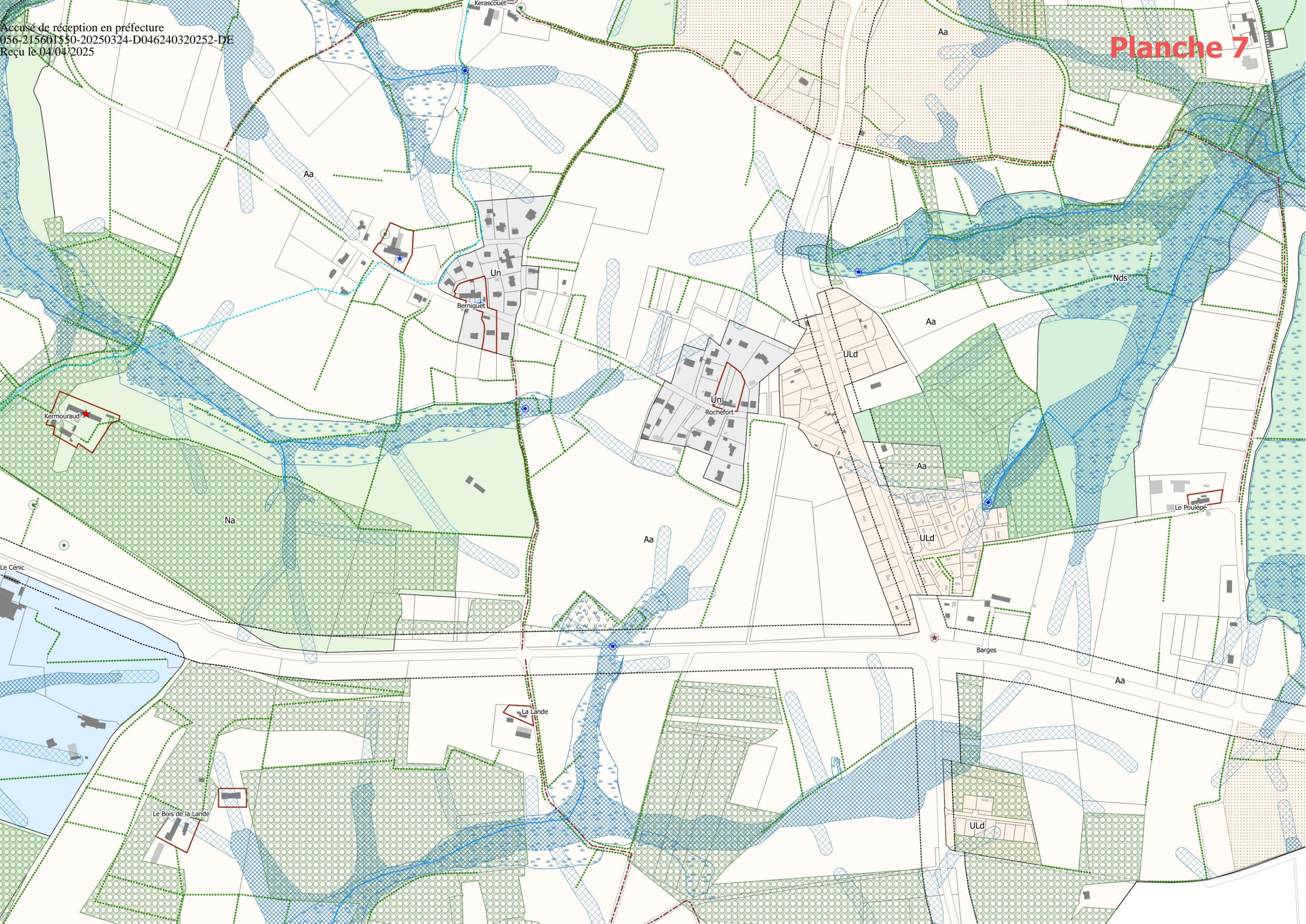
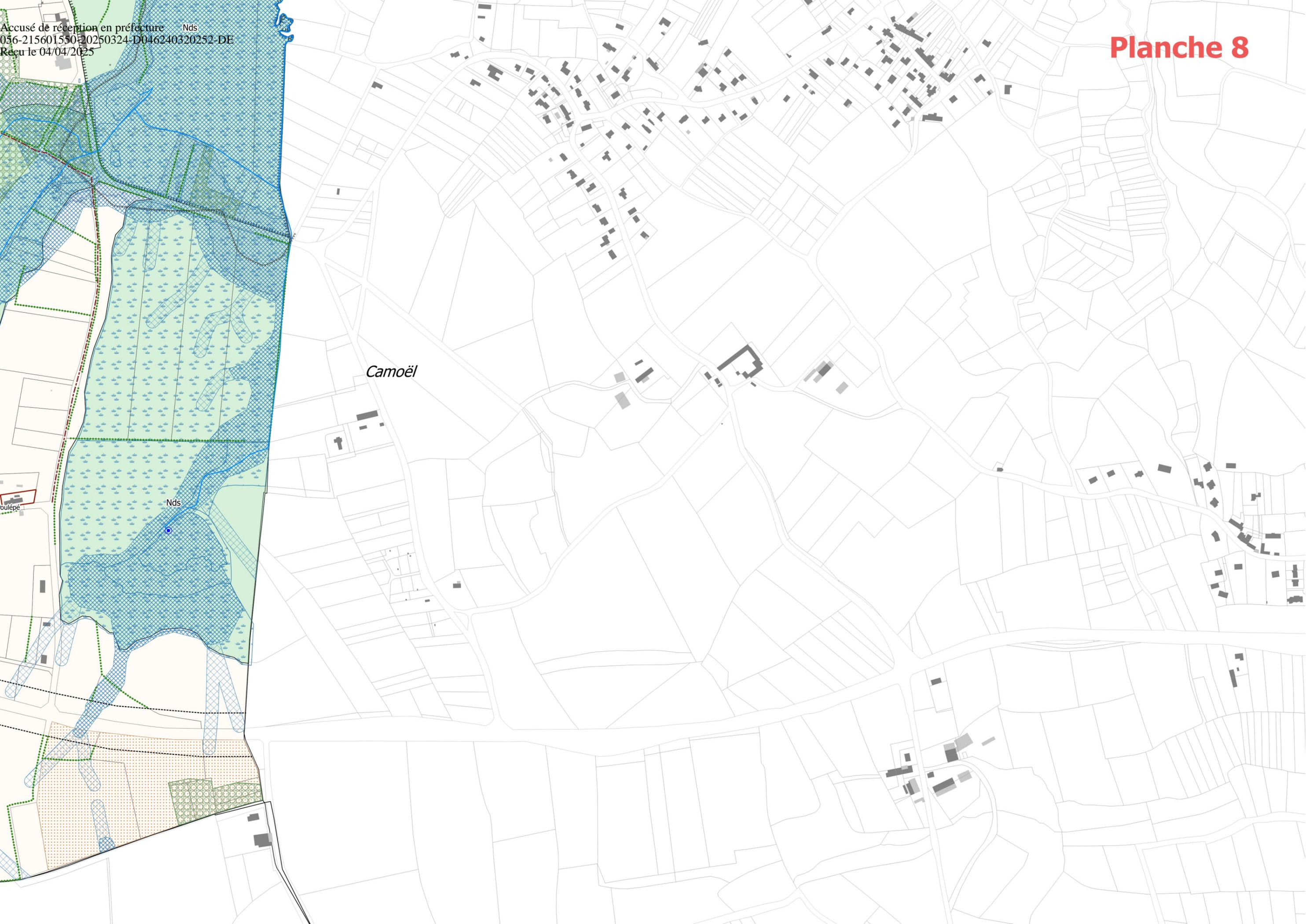


Planche 5

Océan Atlantique





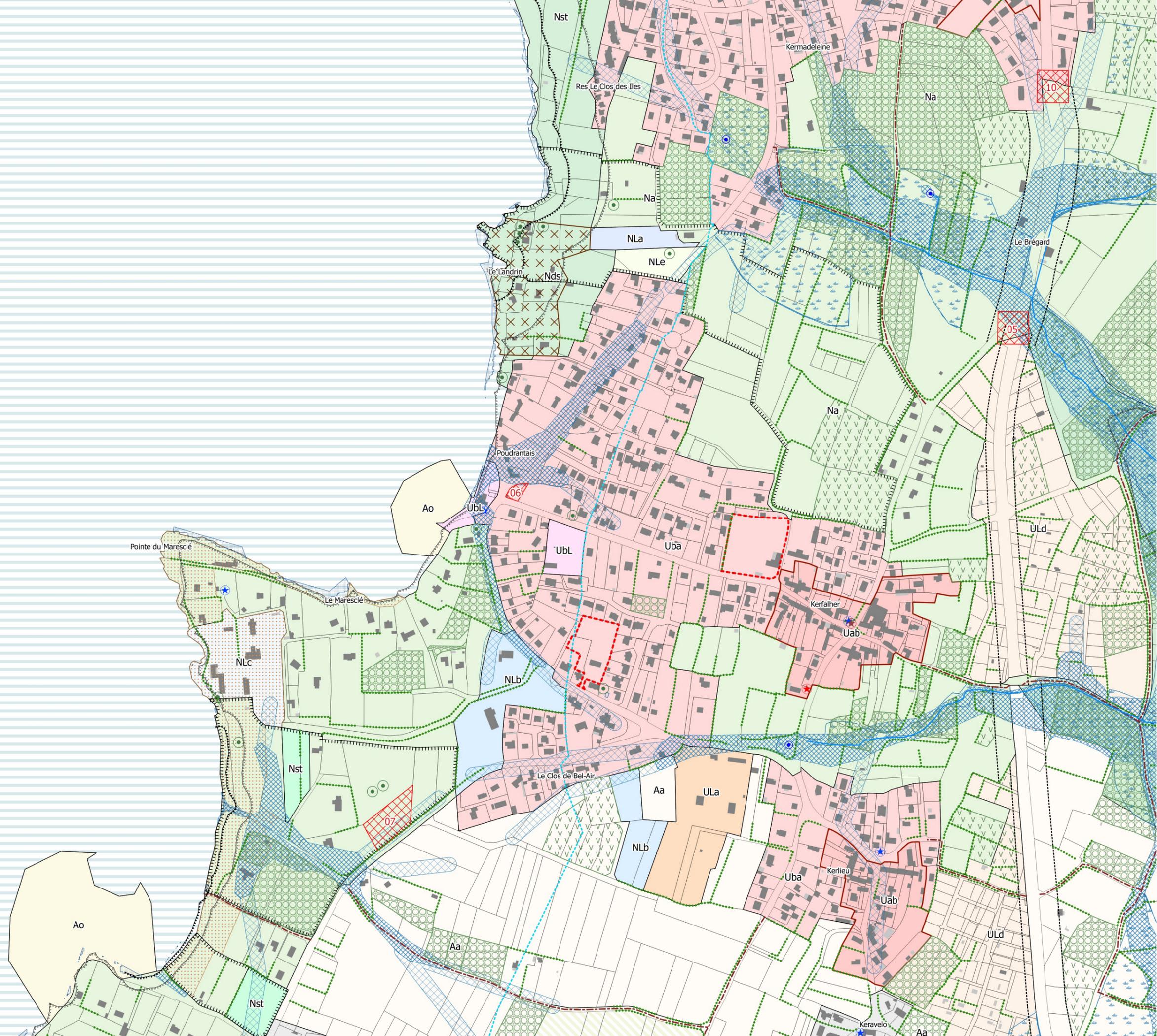


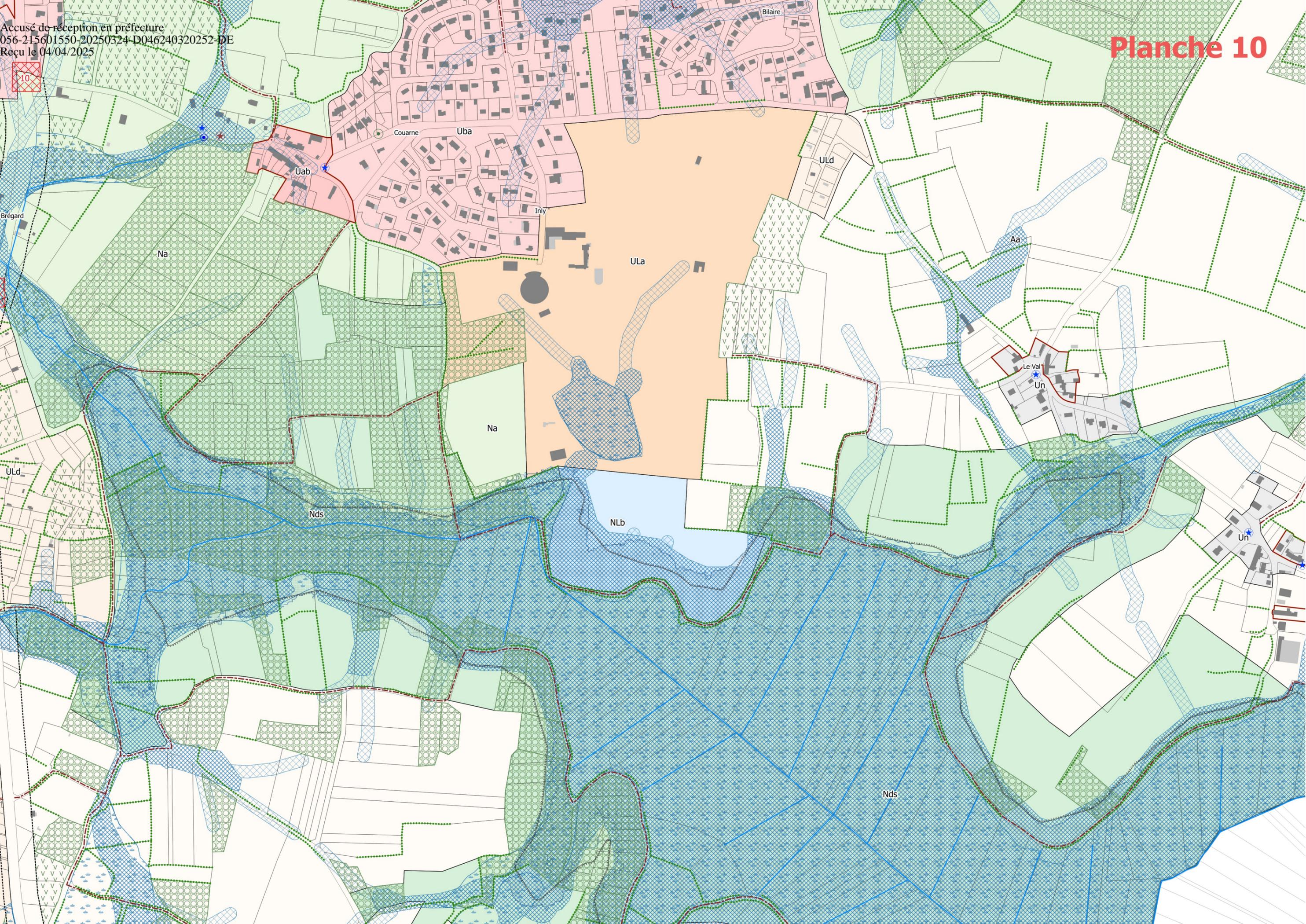
Camoël

Nds

oulépé

Planche 9





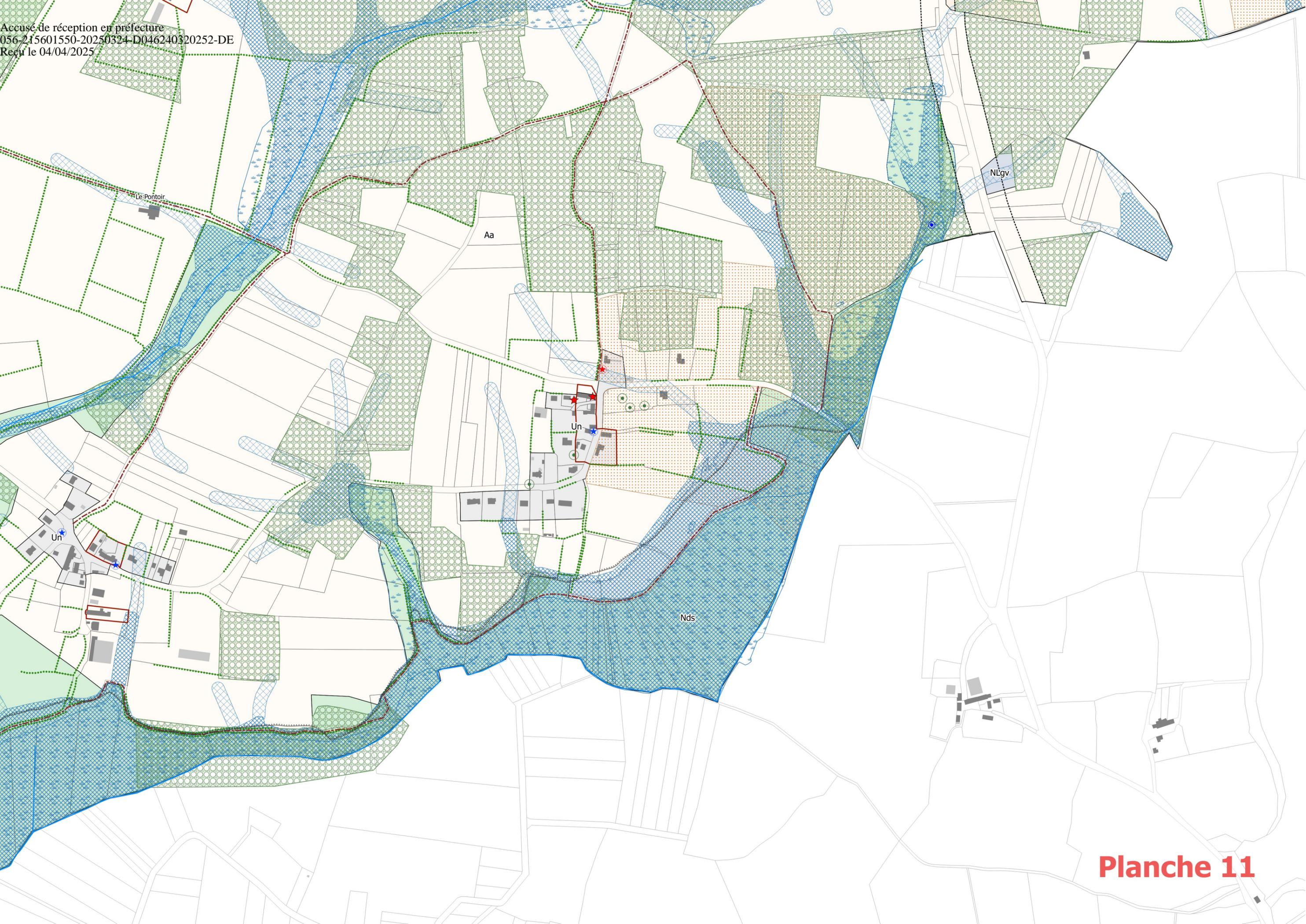
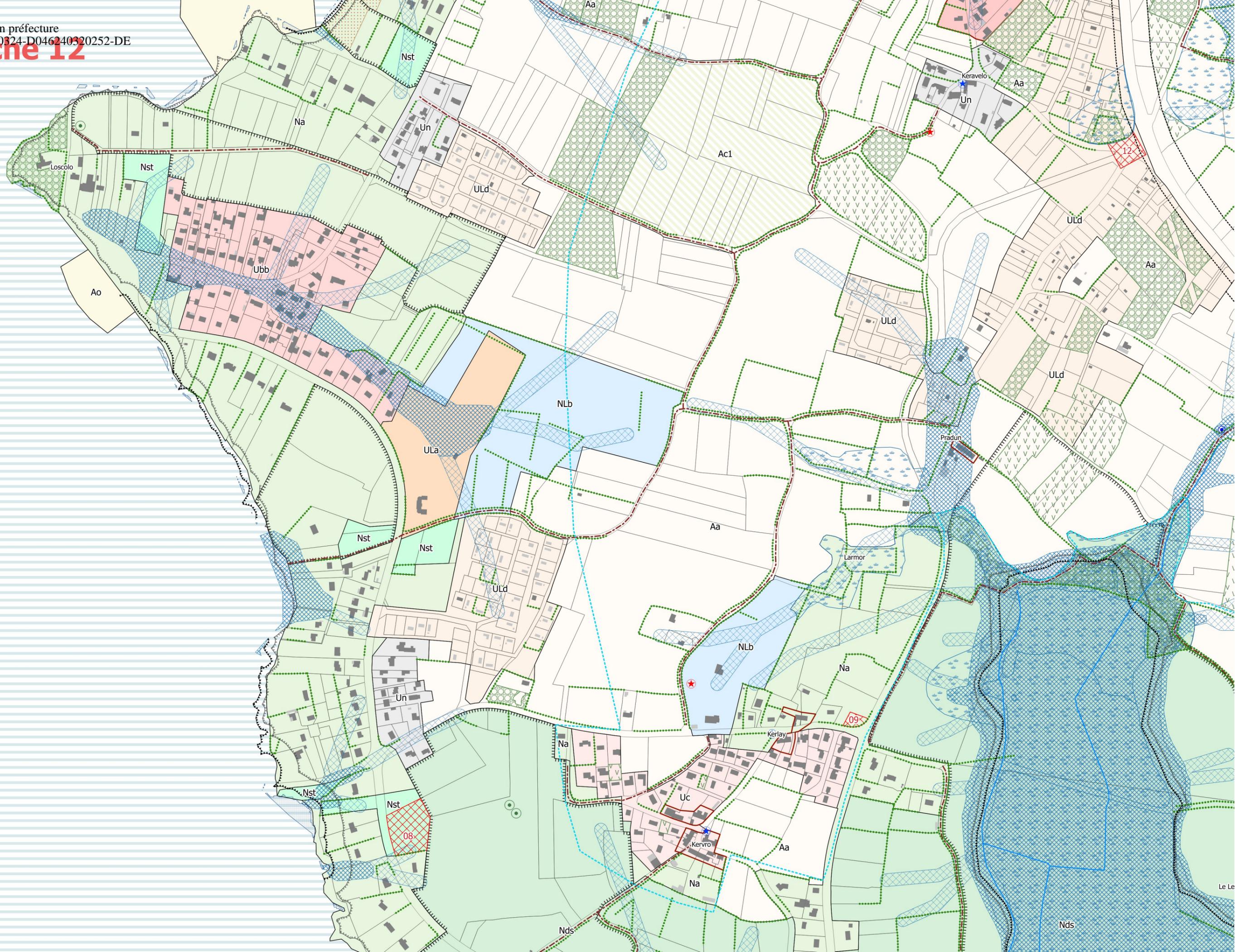


Planche 12



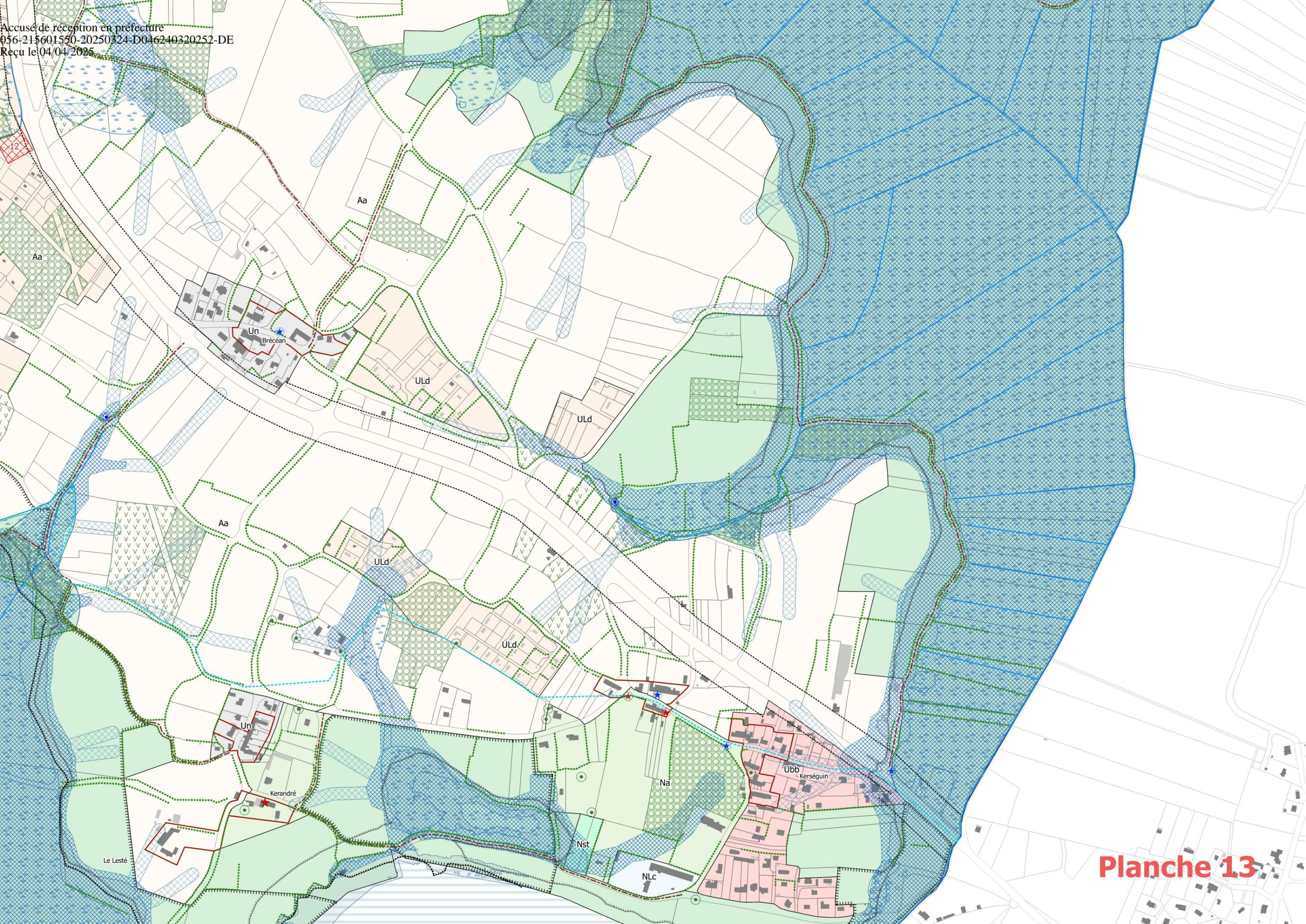


Planche 14

Ndsm

Île du Béchet

Nds

